

Journée d'accueil étudiants DIU (PSTG) 2nd degré et CPE



Jeudi 05 septembre 2025



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPE : département MEEF

MEEF

Direction

Estelle Vallet-Santamaria

estelle.vallet-santamaria@u-bourgogne.fr

Julien Mugnier

julien.mugnier@u-bourgogne.fr

Service administratif formation et scolarité

scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr

Responsable du service

Claire Vanesse-Urbain

Coordination 2nd degré : Nathalie Buchillot

DIU MEEF 2nd degré : Chantal Dupain (03 80 39 35 90)

RESPONSABLES DE PARCOURS INSPE

Parcours	Nom du Responsable DIU
Allemand	Sandrine Douru
Anglais	Pauline Papa
Documentaliste	Étienne Boggio
Sciences de gestion	Dominique Laurence
Education musicale	Nadège Lemonnier
EPS	Sébastien Delarche
Espagnol	Elsa Lang Ripert
Histoire Géographie	Caroline Guerin
Lettres	Marie-Odile Contzler
Mathématiques	Julien Mugnier
Physique- chimie	Estelle Decorse
SES	Estelle Vallet-Santamaria
SVT Biotechnologie	Sandrine Esquirol-Paquerot/Emmanuella Di Scala
Sc et Technologies	Jean-Christophe Chardigny
CPE	Delphine Van-Wetter

Stagiaires mi-temps (=PSTG) = « DIU » Inspe

➤ Lauréats du concours 2024 :

- titulaires d'un M2 autre que MEEF
- lauréats de concours n'exigeant pas la détention d'un master/dispensé de master (ex : voie professionnelle...)

➤ + Autres lauréats :

- Lauréats de sessions précédentes en situation de renouvellement
- Lauréats de sessions précédentes en situation de report
- Lauréats de sessions précédentes en situation de prolongation de stage

→ Stage mi-temps en fonction de l'obligation de service du corps considéré (Ac-Dijon: lundi, mardi, vendredi) en collège, lycée général, technologique ou professionnel

Effectifs des DIU par discipline

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR PARCOURS 2024/2025 : 73

CPE	2
DOCUMENTATION	1
PHILOSOPHIE	3
LETTRES	9
ALLEMAND	0
ANGLAIS	9
ESPAGNOL	2
HISTOIRE GEOGRAPHIE	4
SCIENCES ECO. ET SOCIALES	4 + 2
MATHEMATIQUES	12
SCIENCES PHY ET CHIMIQUES	5
SVT	2
EDUCATION MUSICALE	2

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1
SII (AC/EE/SIN/ING.ME) + TECHNOLOGIE	4
ÉCONOMIE GESTION	4
<i>Voie professionnelle</i>	
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE	1
LETTRES LANGUE VIVANTE	1
ARTS APPLIQUÉS	1
MÉCANIQUE AUTO.	1
ECO GESTION VENTE	1
GENIE MECANIQUE	1
STMS LP	3

Maquette du DIU 2nd degré

BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	Connaissance du système éducatif et Socle commun de connaissances et de compétences	9			28
		Laïcité et valeurs de la République	4	6	3	
		Egalité filles-garçons (cf. Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire concernant la laïcité et les valeurs de la République)	6			
	COMMUNIQUER	CVCL			9	30
		Numérique éducatif + Certification numérique volet "INSPE" (cf.CRCNE) dont Journée CLEMI	9	9	3	
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS**	Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale				90
	PLANIFIER et SEQUENCER**			90		
	EVALUER**					
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	Psycho de l'ado et psycho des apprentissages	15			45
		Scolarisation inclusive des EBEP cf. Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux conte	6	6		
		Accompagner le parcours de l'élève		12		
		Gestion de classe		6		
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	Travail réflexif cadre (CM)	2			20
		Préparation et analyse de stage (suivi stage + TSNR + Portfolio) => 4x2h			8	
		ARP			6	
suivi individuel TSNR				1		
suivi individuel de stage (bilan en période 1 + 1 visite conjointe en période 2)				2		
si procédure d'aide : 1 visite de l'INSPE (1hTP par étudiant) + 1 autre d'un chargé de mission			(+1)			
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	PAF et/ou parcours magistère hybride et/ou Inspecteur		18		36
		Journée des pratiques innovantes		6		
	COOPERER	Journée des partenaires		6		
		Journée PREAC		6		
		Etc.				

Maquette du DIU 2nd degré

Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

ÉDUIQUER

Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République, égalité filles-garçons

COMMUNIQUER

Numérique éducatif (CRNE), communication orale (voix, corps, langage)

Le professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

**ENSEIGNER LES SAVOIRS
PLANIFIER SEQUENCER
ÉVALUER**

FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ÉLÈVES

Psychologie de l'adolescent et psychologie des apprentissages, gestion de classe, accompagner le parcours de l'élève, inclusion des élèves

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Suivi du TSNR
Préparation et analyse du stage, ARP

Le professeur acteur de son développement personnel

SE FORMER COOPÉRER

Formations des inspecteurs et académiques

(Selon les parcours PLC/PLP)

Journée des pratiques innovantes

Journée des pratiques artistiques

Journée des partenaires SST/SRJ

...

Maquette du DIU CPE

Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

ÉDUIQUER

Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République, égalité filles-garçons

COMMUNIQUER

Numérique éducatif (CRNE), communication orale (voix, corps, langage)

Le professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

**CONCEVOIR ET ANIMER
PRENDRE EN CHARGE
ÉVALUER**

FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ÉLÈVES

Psychologie de l'adolescent et psychologie des apprentissages, gestion de classe, accompagner le parcours de l'élève, inclusion des élèves

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Suivi du TSNR
Préparation et analyse du stage, ARP

Le professeur acteur de son développement personnel

SE FORMER COOPÉRER

Formations des inspecteurs et académiques

Journée des pratiques innovantes
Journée des pratiques artistiques
Journée des partenaires
...



Fiche filière DIU- Inspe de Bourgogne

Formation Transversale

- Place importante du tronc commun => culture commune.
- Tous les mercredis :
 - planning sur ADE
 - Attention aux groupes et horaires (cours de 2, 3 ou 4 heures) !

Formation Transversale – Emploi du temps

- Planning sur ADE
- Groupes sur le site du Département MEEF

Début des cours : le mercredi 18 septembre 24

⇒ Nous avons de nombreux intervenants et il peut y avoir des changements (merci de consulter régulièrement votre boîte mail)

⇒ Attention aux horaires !

Formation Transversale DIU

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

COMPÉTENCE « ÉDUIQUER »

- Connaissance du système éducatif et socle commun (9 h)
- Laïcité et valeurs de la République (4 h CM et 6 h TD)
- Égalité filles-garçons (6 h CM)

COMPÉTENCE « COMMUNIQUER »

- Numérique éducatif (9 h CM, 9 h TD et 3 h TP)
- Communication, voix, corps, langage (9 h TD)

Formation Transversale DIU

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)

pour les cours de 3 heures

COMPÉTENCE «FACILITER LES APPRENTISSAGES»

- **Psycho des adolescents et psycho de l'apprentissage (15 h CM)**
- **Scolarisation des EBEP (6 h CM + 6 h TD)**
- **Accompagner le parcours de l'élève (12 h TD)**
- **Gestion de classe (6 h TD)**

Formation Transversale DIU

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

COMPÉTENCE « FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ »

- **Cadre du TSNR (2 h CM)**
- **Analyse réflexive de la pratique (ARP) (6 h TP)**

+ dans le cadre des heures disciplinaires (jeudis)

Préparation et analyse de stage (8 h TP)

Formation Transversale DIU

COMPÉTENCES « SE FORMER » et « COOPÉRER »

- **Intervention des inspecteurs (9 h)**
- **PAF, formations hybrides type M@gistère (9 h)**
- **Pour les PLC : journées spécifiques (journée des partenaires, journée du développement personnel , journée du parcours artistique et culturel ...)**
- **Pour les PLP : SST**

Formation DIU 2nd degré et CPE

- Equipes pluricatégorielles (EC, PRAG, PRCE, AFA, FA, partenaires, IPR, IEN...)
- L'évaluation s'effectue par compétence
 - Implication du stagiaire (assiduité, participation, évaluation(s) formative(s)...)
 - Travail réflexif → écrit sans soutenance relatif aux compétences professionnelles

Important : pas de dispense possible des enseignements quel que soit le parcours antérieur

Accompagnement du stage

Suivi des stagiaires alternants :

- Co-tutorat (un tuteur établissement + un tuteur INSPE)
- 1 bilan informel + 1 visite conjointe assurée par le tuteur INSPE associant le tuteur établissement
- Possibilité d'une seconde visite conjointe (Tuteur INSPE et tuteur établissement) voire d'une visite complémentaire réalisée par un chargé de mission désigné par les corps d'inspection (sans le tuteur INSPE)
- Visite possible par les corps d'inspection en fin d'année (encore à valider par le rectorat)

FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES SECOND DEGRÉ (Année de DIU) PORTFOLIO DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Version de juillet 2022

IV – Les conditions d'exercice DIU

Il s'agit ici d'exprimer et de mettre en lumière les conditions d'exercice de vos expériences en milieu professionnel dans le cadre de votre deuxième année de formation.... Pour cela, vous croisez des éléments du diagnostic initial sur l'établissement (le profil de l'établissement...) à votre positionnement au sein de celui-ci, au profil de l'équipe pédagogique, éducative, aux liens avec le projet d'école....

Pour chacun de ces éléments, vous apportez un commentaire ou une réflexion sur les informations portées.

Description du contexte professionnel	Votre réflexion

Cadre professionnel	En vous appuyant sur le CdC des stages et sur les échanges réalisés avec les tuteurs établissement et INSPE, vous exposez démarches et activités que vous souhaitez illustrer, pour identifier les compétences professionnelles mobilisées		Votre analyse (Décrire/Expliquer/Remédier)
Implication dans l'équipe pédagogique (Organisation de l'enseignement de la discipline en lien avec les textes en vigueur, les priorités nationales et académiques... : contribution au projet disciplinaire, à l'amélioration de l'enseignement de la discipline dans l'établissement...)	Entretien de la visite 1 (Période 2 ou 3)		
	Entretien de la visite 2 (si procédure d'accompagnement complémentaire) (Période 3)		
	Entretien visite complémentaire		

Procédure d'accompagnement complémentaire

- La procédure peut être déclenchée par :

- Le tuteur en établissement
- Le tuteur INSPE
- Le Chef d'Etablissement
- Le professeur fonctionnaire stagiaire

- La procédure concerne :

- Une ou des attitudes non conforme(s) aux attentes institutionnelles ou à l'éthique professionnelle
- D'importants problèmes de tenue ou de gestion de classe
- D'importantes difficultés à construire et mettre en œuvre des séquences
- Un manque de travail répété au sein de son établissement (préparation des cours...)

- Au vu des problèmes rencontrés, quelle procédure spécifique d'aide sera proposée/mise en place durant l'année de formation ? Sont possibles :

- un suivi renforcé par les deux tuteurs (établissement et INSPE),
- des observations dans la classe du tuteur ou d'un autre enseignant de l'établissement, des visites plus fréquentes du tuteur établissement dans les classes du stagiaire,
- un suivi par le chef d'établissement (entretiens réguliers)

Procédure d'accompagnement complémentaire

Au vu des problèmes rencontrés, quelle procédure spécifique d'accompagnement complémentaire sera proposée/mise en place durant l'année de formation ? Sont possibles :

- la participation au module « gestion de classe » composée de :
 - une ou deux journée(s) de formation pilotée(s) par des formateurs EAFC du groupe « gestion de classe »
 - **pour les stagiaires qui le souhaitent**, d'un suivi personnalisé par un formateur EAFC du groupe « gestion de classe » qui donne lieu à des observations dans la classe du stagiaire suivies d'un entretien conseil (trois maximum). Des visites dans la classe du formateur gestion de classe sont également possibles.
- une seconde visite conjointe (tuteur établissement et tuteur INSPE) décidée par le(s) tuteur(s) à laquelle peut s'ajouter **si besoin** et toujours décidée par ce (ces) dernier(s) une visite complémentaire réalisée par un chargé de mission désigné par le rectorat en présence du tuteur établissement.

Mise en garde



Titularisation pour les fonctionnaires stagiaires

Le jury se prononcera fin juin après consultation des 3 avis suivants :

**Avis
de l'inspection
(rapport
cotuteur
établissement)**

**Avis
du directeur de
l'INSPE
(rapport
cotuteur INSPE,
responsable de
parcours,
mémoire)**

**Avis
du chef
d'établissement**



Entretien du
stagiaire si
au moins un
avis
défavorable

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au bulletin officiel de l'éducation nationale du 25 juillet 2013

L'avis de la directrice de l'INSPE repose également sur :

- Investissement professionnel et pédagogique (stage)
- Investissement et qualité de la réflexion (projet)
- Investissement dans la formation (assiduité, participation, implication...)

Titularisation

Pour la session 2023-2024 sur l'ensemble des 82 étudiants fonctionnaires stagiaires mi-temps :

- **77 % ont été titularisés**
- 10 % ont été prolongés (8 stagiaires)
- 9 % ont été renouvelés (7 stagiaires)
- **4 % ont été refusés (3 stagiaires)**

RESTAURATION (site Dumont)

Règlement de la restauration 2024/2025

Horaires d'ouverture de vente de tickets

Du lundi au vendredi midi inclus

UNIQUEMENT le matin

8h45-12h15

au bureau 11

Les tickets peuvent s'acheter à l'unité

Ils sont non remboursables.

Horaires d'ouverture du restaurant Site Dumont

Du lundi au vendredi midi inclus

11h45-13h30

*Attention le service n'est plus assuré 30 min avant
l'heure de fermeture*

Composition d'un repas

- ✚ 1 entrée (froide ou chaude)
- ✚ 1 plat principal
- ✚ 1 morceau de pain
- ✚ 1 laitage (1 fromage ou 1 yaourt ou 1 fromage blanc)
- ✚ 1 fruit ou 1 dessert

Toute personne se présentant au restaurant doit être en possession d'un ticket.

RESTAURATION (site Dumont)

Tarifs votés au CA de l'université de Bourgogne en date du 18/12/2023

Désignation	Tarif
Etudiant	3.75€

Paiement par CB, chèque ou espèce

Chèque à l'ordre de : « Régisseur INSPE Dép. MEEF Site de DIJON ».

RESTAURATION (site Dumont)

Scan les QR CODE pour:

t'inscrire à la restauration



Consulter les menus



- Votre **carte d'étudiant-stagiaire** est votre carte de BU
*Une **carte provisoire** peut vous être établie en BU si vous ne disposez pas encore de la carte d'étudiant (Pass'uBFC).*
- Informations pratiques sur bu.u-bourgogne.fr
Accès au compte-lecteur et aux ressources numériques
- Nb de **prêts par BU** : 10 livres / 10 n° de revues / 5 DVD, pour 2 semaines, renouvelables une fois.
Les prêts se cumulent, d'une BU à l'autre.
- Vous pouvez emprunter dans une BU et rendre dans une autre (ex. prêt en BU INSPÉ et retour en BU Droit-Lettres)



L'Espace Numérique Informatique et Digital à l'INSPÉ de Dijon est constitué de deux espaces équipés de matériels numériques adaptés à diverses situations de formation, mis à disposition des formateurs et des étudiants sous diverses modalités d'utilisation.



Accessible aux étudiants

- o Accompagnés d'un formateur dans le cadre d'une formation.
- o En présence d'un responsable numérique dans les temps libres de cours.

Emprunts de matériels

- o Les matériels transportables (Visualiseurs, classes tablettes, caméras, ...) peuvent être empruntés pour une durée limitée à 15 jours sous conditions de réservation

Pour avoir accès aux espaces et aux matériels vous devez en faire la réservation sur le portail applicatif :

<https://annuaire.inspe.u-bourgogne.fr/portail/> rubrique « Outils »

Contact INSPE

Responsable bureau 2nd degré : Nathalie BUCHILLOT

scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr

DIU

Chantal DUPAIN
(03 80 39 35 90)

Assiduité et gestion des absences

Les règles de gestion de l'assiduité sont en ligne sur le site de l'INSPE-Département MEEF. Conformément au référentiel LMD, **l'assiduité sera vérifiée dans toutes les disciplines en TD et en TP** par le biais de feuilles d'émargement. Il ne sera pas possible de signer la feuille en cas d'oubli a posteriori.

Démarches de l'étudiant fonctionnaire stagiaire en cas d'absence :

- l'étudiant transmet une **demande d'autorisation d'absence** (ou de départ anticipé de la formation) dûment justifiée et signée par le chef d'établissement au service scolarité de l'INSPE (destinataire : gestionnaire de sa discipline). **Un justificatif doit être joint à l'autorisation d'absence.**
- Délai de transmission des justificatifs : **48h à compter de la fin de l'absence**
- Tous les mois, l'INSPE fait remonter les états de présence au Rectorat par discipline. En cas d'absence non justifiée, une retenue sur salaire est appliquée par le rectorat.

Assiduité et gestion des absences

Les répartitions dans les groupes doivent être respectées. Donc, pas de changement pour convenance personnelle ou à l'initiative de l'étudiant :

- salles réservées en fonction des capacités d'accueil
- feuilles d'émargement établies selon les groupes et **changement sans justification considéré comme une absence injustifiée**
- L'articulation des contenus de cours est étudiée en fonction des groupes. Tout changement entraîne pour l'étudiant un risque de perdre des informations pédagogiques

RAPPEL : Qu'est-ce qu'une absence injustifiée ?

- Une absence sans justificatif fourni dans les 48h
- Un changement de groupe à l'initiative de l'étudiant
- Un oubli de signature sur la feuille d'émargement
- Un devoir non rendu ou rendu hors délai
- Un devoir rendu hors modalités de remise des devoirs (ex : un devoir rendu sous format papier dans le casier de l'enseignant, un devoir envoyé par mail directement à l'enseignant...)

Contact

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'INSPE – Département MEEF !

Présence à Dumont Bureau 2nd degré salle 55 en face de la salle 53.

Affichage dates et heures sur la porte du bureau (à consulter en cas de modification)

RAPPEL - Votre adresse mail : pensez à activer votre messagerie uB !

A partir du 1^{er} octobre, nous ne communiquerons plus que via votre adresse mail étudiante uB ! Pensez à activez votre adresse uB après votre inscription !

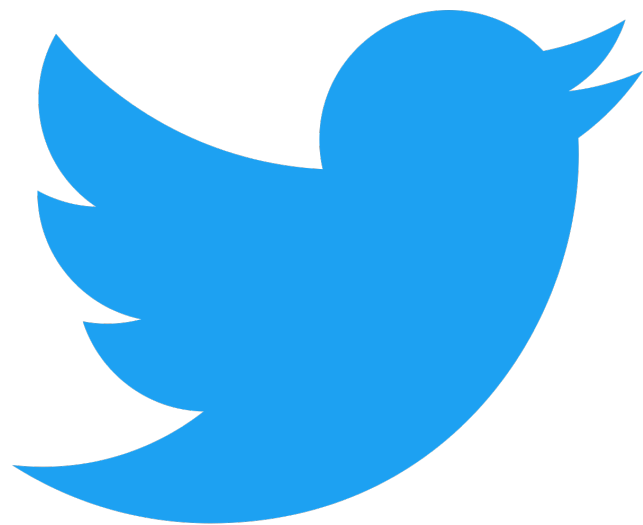
- Utilisation de sondages via certaines applications ou les répartitions dans certains enseignements en cours d'année qui utilisent votre adresse uB
- limite le risque d'erreurs

Panneau covoiturage dans l'Atrium !



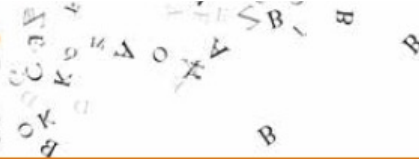
Avertir la scolarité 2D pour organisation des CM
et groupes de TD !

Merci de votre attention



Suivez nous sur twitter :
@INSPE_BOURGOGNE

À tous
une très bonne année !



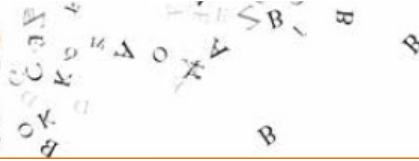
Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Dijon

Département **MEEF** métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Présentation BU INSPÉ Dijon

Rentrée INSPÉ uB 2024

- DIU MEEF 2nd degré 2024/2025
- Master MEEF 2nd degré 2024/2025

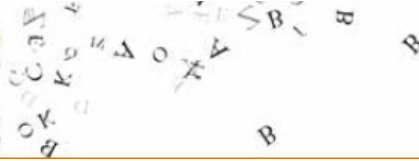


BU INSPÉ DIJON

 **Site INSPÉ MEEF Dijon (atrium)**
51 rue Charles-Dumont – 21000 DIJON

La BU INSPÉ est une BU du **réseau des BU**
de l'Université de Bourgogne (uB).

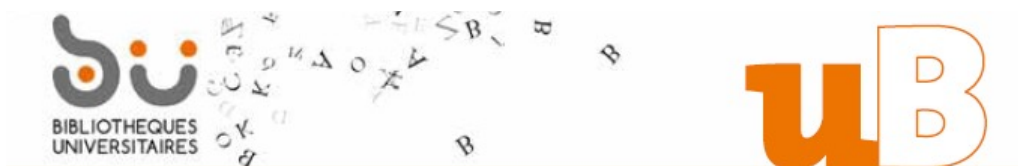
- ❖ Elle compte **4 implantations départementales** :
BU INSPÉ Auxerre (89) / Dijon (21) / Mâcon (71) / Nevers (58).
- ❖ *Seule la BU INSPÉ Dijon propose la documentation **2nd degré**,
en plus de celle du 1^{er} degré*



BU INSPÉ DIJON

Une **équipe de 6 personnes** à votre service,
dans une BU spécialisée en enseignement-éducation
pour les étudiants et enseignants INSPÉ,
les CPE et professeurs (stagiaires) de l'Académie.





Emprunter, se connecter à la BU INSPÉ

Mêmes outils, mêmes services que dans les autres BU des campus uB.

- Votre **carte d'étudiant.e** (Pass'uB) est votre carte de BU.
Idem pour les DIU, avec la carte uB de professeur-stagiaire.
*Carte **provisoire** établie en BU si obtention tardive de la carte étudiant-e uB.*
- Vos identifiants **ENT uB** sont vos identifiants d'accès
 - à votre compte-lecteur
 - aux ressources numériques sur abonnement BU.

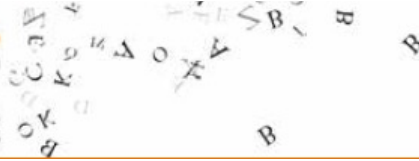
Informations pratiques sur bu.u-bourgogne.fr
et à l'accueil des BU uB

Site web des BU uB

<http://bu.u-bourgogne.fr>

>>>





Accès via le site des BU uB

- ❑ au moteur de recherche des BU uB, TRIBU :
signalement des références des documents disponibles,
physiques (en BU) ou en ligne (abonnements des BU + libre accès)
- ❑ aux ressources numériques sur abonnement,
comme Cairn.info, Dalloz, Europresse...
- ❑ à votre compte-lecteur
(renouvellement de prêt, réservation, sauvegarde de recherches...).



<http://bu.u-bourgogne.fr>

Collections BU INSPÉ / domaines

Pédagogie, psychologie et sociologie de
l'éducation

Système éducatif, éducation inclusive, égalité
des chances

Didactique des disciplines des 1^{er} et
2nd degrés

Interdisciplinarité,
éducation à...

collections imprimées de l'INSPÉ Dijon

- ouvrages pédagogiques et didactiques
- annales - ouvrages de préparation CRPE / CAPES / bibliographie CPE
- manuels scolaires 1^{er} et 2nd degrés
- revues pédagogiques et scientifiques
- livres jeunesse



Ressources numériques via le site des BU

- livres numériques (via Numilog, Cairn...)
- bouquets de revues (Cairn...)



Modalités de prêt en BU



- sauf documents particuliers :
prêt limité 15 jours (prépa. Concours)

BU INSPÉ Dijon : horaires d'ouverture

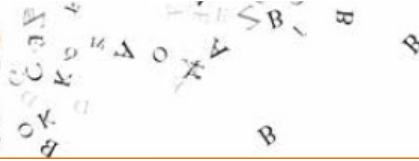


Horaires habituels d'ouverture :	
Lundi	8h30 - 18h
Mardi	8h30 - 18h
Mercredi	8h30 - 18h
Jeudi	8h30 - 18h
Vendredi	8h30 - 17h

Modifications horaires ?
Infos à la page [BU INSPÉ Dijon](#) et sur X.



BU INSPÉ Dijon implantée dans l'**atrium**
du site INSPÉ MEEF Dumont.



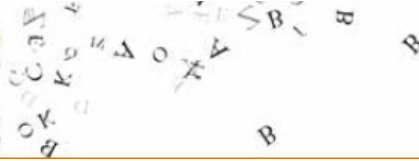
En bref !

A la BU INSPÉ, vous trouverez les ressources pour

- ❑ documenter ou compléter vos cours INSPÉ
- ❑ préparer vos stages, votre travail contractuel
- ❑ accéder à la documentation pertinente pour (pré-)mémoire ou TSNR

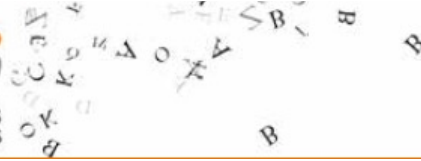
Options pratiques

- ✓ On peut emprunter dans une BU, **rendre dans une autre BU** (ex. prêt en BU Droit-Lettres et retour à la BU INSPÉ)
- ✓ **Prêts entre site (PES)** possibles entre sites distants, avec retrait dans « votre » bibliothèque de référence
- ✓ **Copieur** disponible à la BU INSPÉ Dijon : copies avec Pass'uBFC (à créditer en ligne)



BU INSPÉ et formations INSPÉ

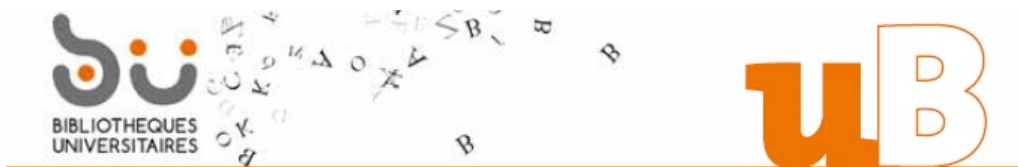
- **UE3 Ec2 M1 - Faire preuve de réflexivité /**
Recherche et mémoire (S1 et S2).
L'équipe des formateurs-référents BU intervient dans la formation préparant au (pré-)mémoire.
- Atelier BU pour **DIU** / Documentation TSNR
- D. Valence, professeure-documentaliste, intervient aussi pour :
* **UE1 Ec2 M2 – Communiquer / Numérique éducatif**



L'ensemble de l'équipe est à votre service pour accompagner votre parcours de formation en matière documentaire.

Vous pouvez nous contacter par mail :
bibliotheque.dijon@inspe.u-bourgogne.fr
et par téléphone
03 80 67 09 45

Infos BU INSPÉ sur :
<http://bu.u-bourgogne.fr>
Instagram  bibliothequesub



**Bonne rentrée
et à bientôt à la BU INSPÉ !**